REGLEMENT RANDONNEE

2 - RANDONNEE 3 parcours

Art. 1- Montant de l'inscription :

Randolinette et 6 km:

7.00 € par courrier ou internet + 1€, 10 € sur place 12 km :

10 € par courrier ou internet +1 €, 12 € sur place. Gratuit pour les moins de 12 ans.

<u>Mineurs</u>: les enfants de moins de 15 ans devront être accompagnés, au-delà une autorisation parentale sur papier libre sera demandée.

Art. 2 – Parcours : 3 distances (3 km (randolinette), 6 km, 12 km). Signaleurs au début du circuit puis fléchage.

Art. 3 – Horaires : Départ 9 H 30 pour le 12 km, et 10 H pour la randolinette et 6 km SALLE POLYVALENTE de BRESSOLLES

<u>Art. 4 – Droit à l'image</u>: Tout concurrent autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître lui et ses enfants lors de la manifestation.

Art. 5 - Modification / annulation :

Toute inscription est définitive.

En cas de force majeure (intempéries...) pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler en partie ou en totalité l'épreuve sans remboursement des inscriptions. Aucun remboursement ne sera possible pour quelque motif que ce soit.

Art.6 - Retrait des bracelets :

Dans la salle polyvalente : Le samedi 24 entre 14 H et 17 H Ou le jour même le dimanche 25

- Entre 8 H et 9 H pour le 12 km
- Entre 9 H et 9 H 45 pour la randolinette et le 6 km.

Tous les enfants de moins de 10 ans participant à la rando familiale seront récompensés à l'arrivée.

Art 7 - Ravitaillement :

Une bouteille d'eau et un petit gouter remis au départ pour la randolinette et le 6 km.

Ravitaillement en eau et friandises à mi-parcours pour le 12 km.

PAS DE RAVITAILLEMENT A L'ARRIVEE

L'engagement d'un randonneur implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.